

---

**RÉSOLUTION 2013-CA590-10.01-R6315**

relative à la promotion des professeures et des professeurs pour 2012-2013

---

*Adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 590<sup>e</sup> réunion (ordinaire) tenue le 16 septembre 2013.*

CONSIDÉRANT les articles 19 d), 31 et 42 de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 4.3 du Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR);

CONSIDÉRANT l'alinéa b) de l'article 22.08 de la convention collective 2007-2012 intervenue entre l'Université du Québec à Trois-Rivières et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR relativement à la promotion;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente relative à la composition des comités de promotion intervenue entre l'Université du Québec à Trois-Rivières et le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR ayant pour effet de modifier l'alinéa b) de l'article 22.08 de ladite convention collective, laquelle modification est entrée en vigueur le 6 décembre 2011;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-CA572-06.03-R6118 (29 octobre 2012) adoptant le document « Critères, méthode et modalités d'évaluation 2012-2013 pour la promotion des professeurs » précédée d'une recommandation de la commission des études à cet effet (résolution 2012-CE533-09.03-R5047 [9 octobre 2012]);

CONSIDÉRANT la nomination des membres du comité de promotion 2012-2013 (résolution 2013-CE537-06.01-R5091, 2 avril 2013);

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de promotion 2012-2013;

CONSIDÉRANT les explications des vice-recteurs académiques;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :**

- d'autoriser le passage à la catégorie III, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2013, aux personnes suivantes :
  - M. Loïc Boulon, professeur au Département de génie électrique et génie informatique;
  - M. Pascal Forget, professeur au Département de génie industriel;
  - M. Nicolas Lemelin, professeur au Département de sciences comptables;
  - M. Jason Luckerhoff, professeur au Département de lettres et communication sociale;
  
- d'autoriser le passage à la catégorie IV, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juin 2013, aux personnes suivantes :
  - M. Marc Alain, professeur au Département de psychoéducation;
  - M. François Brouillette, professeur au Département de chimie, biochimie et physique;
  - M<sup>me</sup> Martine Brousseau, professeure au Département d'ergothérapie;
  - M<sup>me</sup> Louise Cadieux, professeure au Département des sciences de la gestion;
  - M<sup>me</sup> Hélène Glémet, professeure au Département des sciences de l'environnement;
  - M. Alain Goupil, professeur au Département de mathématiques et d'informatique;
  - M. François Guillemette, professeur au Département des sciences de l'éducation;

- M. Christian Linard, professeur au Département de chiropratique;
- M<sup>me</sup> France Normand, professeure au Département des sciences humaines;
- M<sup>me</sup> Sylvie Ouellet, professeure au Département des sciences de l'éducation;
- M. Jacques Paquin, professeur au Département de lettres et communication sociale;
- M. Stéphane Perreault, professeur au Département de lettres et communication sociale;
- M<sup>me</sup> Marie-Claude Rivard, professeure au Département des sciences de l'activité physique.

Le comité de promotion a reçu vingt (20) demandes dans le cadre du processus 2012-2013 et dix-sept (17) ont été acceptées, trois (3) ont été refusées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

---

André Gabias  
Secrétaire général